

Emplacements réservés			
N°	Bénéficiaire	Objet	Surface
1	Commune	Equipement public (maison médicale)	672 m²
2	Commune	Equipement public (résidence pour personnes âgées)	1931 m²
3	Commune	Ouvrage de lutte contre les inondations	8840 m²
4	Commune	Ouvrage de lutte contre les inondations	1040 m²
5	Commune	Ouvrage de lutte contre les inondations	1760 m²
6	Commune	Ouvrage de lutte contre les inondations	17320 m²

- Protection L151-19 / L151-23**
- Patrimoine remarquable
 - Constructions inscrites dans un front-bâti remarquable
 - Petits éléments du patrimoine
 - Alignement d'arbres à protéger
 - Arbre remarquable à protéger
 - Verger à protéger
 - Zone humide à protéger
 - Mare à protéger
- Protection L113-1 (EBC)**
- Alignement d'arbres majeur à protéger
 - Espace boisé à protéger
- Risques naturels**
- Confer plan des risques (indice R1)

- Légende**
- Zone urbaine dense
 - Zone urbaine de densité moyenne
 - Zone urbaine de faible densité
 - Zone urbaine activité / équipements
 - Zone à urbaniser
 - Zone naturelle / STECAL Golf
 - Terrains cultivés protégés : jardins familiaux (L151-23 CU)
 - Zone agricole protégée
 - Zone agricole
 - Polygone d'implantation
 - Bâtiments qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination (2° de l'article L151-11 CU) en zone agricole ou naturelle.
 - Périmètre de protection rapproché du captage
 - Périmètre de protection éloigné du captage
 - Emplacement réservé

